

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BLIGNY SUR OUCHE

CONSEIL DE COMMUNAUTE - SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2011 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de membres
afférents au Conseil 57
en exercice : 57
présents : 40

Convocation du 16 septembre 2011
Affichage du 7 octobre 2011

L'an deux mil onze et le trente septembre à dix-sept heures trente, le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Gabriel MOULIN.

Présents : Michel LEFORT, Jean-Louis ROYER, Jean-Paul GIBOULOT, Gérard PIERROT, Claude MAYOT, Jean-Pierre LIEBAULT, Thierry PICARD, Michel CHOLLET, Jacques GRIVEAUX, Serge GRAS, Denis MYOTTE, Jean LACAZE, Jean SAINT-ANDRE, Bernard HUMBERT, Ludovic CHASSON, Jacques CAILLOT, Jacques-Edouard BROCARD, Brigitte POILLONG, Viviane BIENFAIT, René LALLEMAND, Eric BRUGNOT, Anne-Marie TERRAND, Didier BERGERET, Marie CHODRON DE COURCEL, Eric MIGNOT, Eric BERAUD, Pascal JANISZEWSKI, Nadine CHOLET, Nicole GUILLEMARD, Hélène FICHOT, Michel CLERC, Jean GAZEAX, Daniel BARBIER, Hervé CHEVALIER, Christian GREGOIRE, Henri ROCHE, René GROS, Bernard PETION, Jean-Yves LOISEAU.

Secrétaire de séance : Bernard HUMBERT

Intervention de monsieur BROUCKE, chef du centre des sapeurs pompiers volontaires de Bligny sur Ouche et de son adjointe madame MULLER : principes des départs en intervention, problématique des délais d'intervention, difficultés quant au recrutement de nouveaux volontaires.

En présence de madame DEVAUX, Trésorière, le compte-rendu de la précédente séance lu et approuvé, la séance ouverte.

MAISON DE SANTE

Le Président a rendu compte

- de l'attribution des marchés de travaux (début d'exécution en novembre),

Lot n°1 : Terrassement/VRD/Aménagts extérieurs
EUROVIA BOURGOGNE 21600 LONGVIC

Lot n°7 : Menuiseries int. bois
MENUISERIE BOYER 71670 SAINT-PIERRE-
DE-VARENNES

Lot n°2 : Gros œuvre/Maçonnerie
SARL FLEUROT Père et Fils 21360 BLIGNY/O

Lot n°8 : Faux plafonds suspendus
SARL BONFILS 70100 GRAY

Lot n°3 : Charpente et ossature
bois/Isolation/Bardage
SACET SARL 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE

Lot n°9 : Carrelage/Faïences/Revêtmts sols collés
EURL PASCUAL 21800 QUETIGNY

Lot n°4 : Couverture
PEDRON 21110 THOREY-EN-PLAINE

Lot n°10 : Peintures/Revêtements muraux
BONGLET SA 39001 LONS-LE-SAUNIER

Lot n°4 bis : Etanchéité
BECI SA 21121 FONTAINE-LES-DIJON

Lot n°11 : Plomberie sanitaire
Lot n°12 : Chauffage/Ventilation
SARL QUINCEY ET FILS 71400 AUTUN

Lot n°5 : Menuiseries ext. bois alu/Fermetures
SARL MENUISERIE GUIGUE
71470 MENETREUIL

Lot n°13 : Captage/Forages
GEOFORAGE SARL 67310 WASSELONNE

Lot n°6 : Cloisons/Plâtrerie
SARL LEGELEY 21380 MESSIGNY-ET-
VANTOUX

Lot n°14 : Electricité
CEGELEC Centre Est 21801 QUETIGNY Cedex

- présenté le bilan financier (coût supérieur de 3% à l'estimation prévisionnelle)
- des aides financières en cours d'instruction.

Le Conseil de communauté à l'unanimité
- a approuvé le budget qui peut se résumer ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
DEPENSES HT	1 166 286,82 €	FNADT national	200 000,00 €
		DETR	20 000,00 €
		FEDER	200 000,00 €
		REGION aide sectorielle	150 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 166 286,82 €	REGION BBC	62 040,00 €
dont VRD	76 230,94 €	CG 21	250 000,00 €
	1 090 055,88 €	TOTAL SUBV	882 040,00 €
		FCTVA	215 955,17 €
TVA	228 592,22 €	Besoin en financement	296 883,86 €
TTC	1 394 879,04 €	TOTAL	1 394 879,04 €

- a décidé de recourir à un emprunt de 290 000 € sur 15 ans pour couvrir le reste à financer
- a pris la délibération modificative correspondant.

Le Président a rappelé tous les investissements réalisés par l'intercommunalité, essentiellement au chef-lieu Bligny sur Ouche, par la Communauté de communes (constituée il y a 11 ans), notamment l'espace intercommunal, la maison de services au public, la déchèterie mais aussi par le SIVOS avec la construction du pôle scolaire. Concernant le budget de la Communauté de communes, la dette ramenée à l'habitant a été de 67,58 € en 2000, est actuellement de 93,00 € (au plus haut à 194,95 € en 2003), sera de l'ordre de 176,33 € avec le prêt de la maison de santé.

REOM 2011 Supérette VIVAL

Le Conseil de communauté à l'unanimité décide que la redevance 2011 de supérette VIVAL soit ramenée à 300 €.

TEOM 2012 Exonération

Le Conseil de communauté à l'unanimité décide d'établir la liste des immeubles à exonérer de TEOM en 2012 (idem 2011), d'une part les établissements assujettis à la redevance spéciale et d'autre part les locaux des musées situés à Bligny sur Ouche.

COLLECTE des ordures ménagères et assimilés - PAV

Le Conseil de communauté à l'unanimité décide de relancer une consultation pour la collecte hebdomadaire des OMA, du verre, la collecte et le conditionnement des emballages, la collecte et le conditionnement des vieux papiers avec début d'exécution au 1er janvier 2012.

DON

Le Conseil de communauté décide à l'unanimité d'accepter le don de l'ADSEA Nièvre d'un montant de 150 €.

FNGIR Décision modificative

Le Président rappelle le prélèvement du FNGIR, inscrit en dépense de fonctionnement au compte 739116 pour la 1ère fois en 2011. Le montant 2011 pour la Communauté de communes vient d'être communiqué, il s'élève à 67 667 € contre 66 234 € prévu lors du vote du budget primitif. Le Conseil de communauté, à l'unanimité vote la décision modificative correspondant.

TRAVAUX EN CONVENTION DE MANDAT Décisions modificatives

Le Conseil de communauté vote à l'unanimité les décisions modificatives portant sur des travaux de voirie ou des travaux de bâtiment en convention de mandat

SDCI

Le Président rend compte de la réunion de la commission départementale réunie fin septembre. En ce qui concerne les propositions pour les territoires de Bligny, Arnay, Liernais, Pouilly, elles ont reçues majoritairement un avis défavorable. Il est rappelé le principe de continuité territoriale et que le Préfet ne modifiera son schéma que sur amendement de la commission voté aux 2/3.

DEFENSE PRES LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON ZDE

En 2004, la société Eole-res a choisi le territoire des communes d'Aubaine, Bessey en Chaume, Montceau et Echarnant, Cussy la Colonne, Ivry en Montagne et Santosse pour développer son projet éolien « les Portes de la Côte d'Or ». Les permis de construire des machines ont été signés par le Préfet le 31 janvier 2007. La demande d'annulation de ce permis portée devant les tribunaux ayant été rejetée, les travaux de construction vont démarrer. Les élus prennent connaissance du calendrier détaillé. En ce qui concerne la ZDE, l'association Horizons demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 10 février 2009. Après rejet de la requête par le Tribunal administratif de Dijon le 1^{er} juin dernier, celle-ci porte l'affaire Cour administrative d'appel de Lyon.

Considérant l'intérêt d'une ZDE, le Conseil de communauté décide à 36 voix pour et 4 voix contre d'autoriser le Président à ester en défense dans la requête de l'association « Horizons » enregistrée sous le n° 11LY02166 au greffe de la Cour administrative d'appel de Lyon le 30 août 2011, de charger le Président de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la Communauté de communes dans cette instance, d'autoriser le Président à organiser une défense en lien avec les communes concernées.

Vu pour affichage,
Le Président.

G. M

